



## VOYAGE D'ETUDE : Intervenir pour prévenir les incendies de forêts, retour d'expérience dans le Var

Du 14/03/2023 au 15/03/2023 – Déplacement dans le Var

Formateur : Grégory CORNILLAC, Communes forestières

Intervenants : Maire de Montfort sur Argens, Maire des Mayons, Maire de la Garde Freinet, Comité Communal Feu de Forêt, Syndicat Mixte forestier de Vaucluse, SDIS83, Communes forestières (sous réserve)

**Objectif général de la formation** : Identifier les enjeux et les actions nécessaires pour prévenir le risque incendie

**Objectifs opérationnels** : Identifier les personnes référentes pour mener les obligations légales de débroussaillage et l'aménagement des massifs face au risque – Connaître les différents moyens financiers

**Ce voyage d'étude s'articule autour de 4 temps forts :**

- ✓ Le rôle du Maire en matière de risque incendie de forêt
- ✓ Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, les bonnes pratiques pour protéger les habitations face au risque
- ✓ Planifier la protection des massifs forestiers et aménager son territoire pour permettre la lutte et l'extinction des incendies
- ✓ Partage d'expériences et échanges avec les élus et les acteurs varois, « experts » sur le sujet des incendies

## DEROULE DU VOYAGE

### Jeudi 14 mars

7h30 - 8h00 Accueil des participants sur l'aire de covoiturage de Tallard

8h00 – 10h30 Déplacement vers le Var

Arrêt 8h30 - Sisteron  
Arrêt 8h45 - Peipin  
Arrêt 9h20 - Manosque

**10h30 – 12h00 Le rôle du Maire dans la gestion post-incendie**

Exemple de gestion post-incendie sur la commune de Montfort sur Argens  
Création d'une Asl  
Les travaux mis en œuvre et les principaux résultats 6 ans après  
*Intervenants : Maire de Montfort sur Argens, Communes forestières*

**12h00 – 14h30 Déplacement et repas**

**14h30 – 16h00 La planification de la protection des Massifs forestiers et le rôle du Maire dans la gestion d'un feu de forêt**

Etat du risque dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Rôle du maire et de la commune dans la prévention, la lutte  
Principaux éléments des stratégies départementales de protection des forêts contre les incendies  
Introduction aux principes d'aménagement d'un massif face au risque incendie et l'organisation varoise  
Présentation de l'organisation de la Communauté de communes Cœur du Var entre planification et action  
Quels sont les financements disponibles ?  
Le feu de Gonfaron : retour d'expérience de la commune des Mayons  
Présentation des Comités Communaux Feu de Forêt (Rôle et missions)  
*Intervenants : Maire des Mayons, CCF, SDIS83, Communauté de Communes Cœur du Var, Communes forestières*

**16h00 – 18h00 Les Coupures de combustible**

Visite de site :

- Coupure de combustible
- Interface forêt / habitat

18h00-19h00 *Déplacement et Installation dans les chambres*

19h00 *Repas en présence d'acteurs impliqués dans la DFCI du Var*

### **Vendredi 15 mars**

**9h00-12h00** **Le rôle du Maire dans l'anticipation de crise et la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage**

Retour d'expérience de la commune de la Garde Freinet l'impact des OLD lors d'un incendie ?  
Réaliser les OLD de la commune et l'encourager sur les propriétés privées  
Quel appui de la Région et des Communes forestières ?  
L'intérêt du Plan Communal de Sauvegarde  
Visite de site

*Intervenants : Communes forestières, Maire de la Garde Freinet, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.*

**12h00-14h00** **Repas**

**14h00-15h30** **Déplacement**

**15h30-17h00** **Les autres types d'organisation pour l'aménagement des massifs forestier au regard du risque incendie de forêt**

Approche des différents types d'organisation territoriale départementale  
Zoom sur l'organisation dans le Vaucluse

*Intervenants : Communes forestières, Syndicat Mixte du Vaucluse*

**17h00- 18h30** **Déplacement - retour**

Arrêt Manosque  
Arrêt Peipin  
Arrêt Sisteron  
Arrêt Tallard



## COORDONNEES SUR PLACE

**Contact logistique / organisation : Marine Oliveira 07 57 08 16 22**

**Contact lors du voyage : Emily ARNOUX – 07 48 13 08 30**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Voyage d'étude dans le département du Var et du Vaucluse.
- Retours d'expérience d'élus et de professionnels
- Visites de terrain
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance de formation en salle

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à ce voyage d'étude est fixée au **1<sup>er</sup> mars 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. **Attention nombre de places limité, inscription obligatoire !**

### ANNULATION DU VOYAGE D'ETUDE

En cas d'annulation du voyage d'étude, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ce voyage d'étude est destiné aux maires, adjoints, conseillers municipaux, en charge des dossiers forestiers ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ce voyage d'étude.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction devra être renseigné à l'issue du voyage.

### COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88  
[paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## OUVERTURE DU VOYAGE D'ETUDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à ce voyage d'étude pour les personnes en situation de handicap.

## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès des Communes Forestières.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités adhérentes, une participation aux frais de 200 € par stagiaire sera demandée, l'association des Communes forestières prend en charge 100 € en contrepartie.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 300 € par stagiaire sera demandée.

***Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.***

VOYAGE D'ETUDE MIS EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE



COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88  
paca@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)